

**Procès verbal de la réunion du conseil municipal**  
**du 2 mai 2024 à 20h00**

**Étaient présents :**

- M. Jean-Claude FOUCHÉ, Maire, Président de la séance,
- Mme Josiane GUITOU, 2ème adjointe au Maire,
- M. Gérard GARRIGOU, 3ème adjoint du Maire,
- M. Patrick BERNARD, conseiller municipal,
- M. Jean-Paul BLADIER, conseiller municipal,
- M. Christian DIAS DE SOUSA, conseiller municipal,
- M. Martin LANDMAN, conseiller municipal,
- M. François LE GOFF, conseiller municipal,
- Virginie LE ROY, conseillère municipale,
- M. Baptiste MAES, conseiller municipal,
- M. Philippe MORIZE, conseiller municipal,
- Mme Aurélie NICKERT, conseillère municipale,
- Mme Eliane POIGNET, conseillère municipale,

**A donné pouvoir :**

- M. Alain DELVERT à M. Jean-Claude FOUCHÉ.

**Excusée :**

- Mme Sandrine FRAYSSE.

**Mme Josiane GUITOU est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des présents.**

**[Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 avril 2024](#)**

Le PV est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents.

**[Ajout d'un point à l'ordre du jour :](#)**

- Délibération signature convention de stage avec l'ESAT du Pech de Gourbière

## Délibération plan de financement pour l'aménagement et sécurisation de la traversée du bourg

Rapporteur : Mr le Maire

### à l'unanimité

Monsieur le Maire présente à son Conseil Municipal le nouveau plan de financement concernant le dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2024 pour l'aménagement de sécurisation de la traversée du Bourg, qui fait partie de l'opération « cœur de village ».

Monsieur le Maire explique que pour des raisons financières, il est nécessaire d'actualiser le projet, qui portera sur un périmètre resserré qui s'étend depuis le carrefour entre la route des Patôts sur la RD 820 jusqu'à la sortie Nord de Lanzac au niveau du panneau de l'entrée du bourg coté SOUILLAC.

L'estimation totale du projet s'élève à : **918 477.00 € HT**

Travaux : 690 860.00 €

Voirie départementale : 130 370.00€

Honoraires :

MOE : 67 965.00€

SDAIL - AMO : 18 312.00€

Géomètre : 4 890.00€

Diagnostic phytosanitaire : 1 080.00€

Coordonnateur SPS : 5 000.00€

Monsieur le Maire présente le plan de financement comme suit :

Agence eau Adour-Garonne (Fond Vert désimperméabilisation) : 99 915,00 €

DETR : 236 432,00 €

FAST : 121 000,00 €

Région : 40 000,00 €

Dotation Amendes de police : 9 000,00 €

Fond de concours Département : 130 370,00€

**Reste à charge communal : 281 760.00€**

## Transfert de compétence de police de publicité

Rapporteur : Mr le Maire

### à l'unanimité

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal que les maires exercent le pouvoir de police de la publicité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Lorsqu'un EPCI à fiscalité propre est compétent en matière de plan local d'urbanisme ou de règlement local de publicité, les maires des communes

membres de cet établissement public transfèrent à son président leurs prérogatives en matière de police de la publicité.

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, ces prérogatives sont transférées au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, y compris lorsque cet établissement n'est pas compétent en matière de plan local d'urbanisme ou de règlement local de publicité,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accepter le transfert des pouvoirs de police de la publicité du Maire au Président de l'EPCI.

### Délibération pour assistance technique à l'assainissement collectif

Rapporteur : Mr le Maire

#### à l'unanimité

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention qui a pour objet de formaliser pour l'année 2024 les modalités d'intervention du SYDED du Lot concernant « l'assistance technique à l'assainissement collectif et traitement des boues de station d'épuration »

Les programmes d'interventions consistent à :

- L'assistance technique à l'exploitation des ouvrages assure le suivi du fonctionnement du système d'assainissement, et des performances des ouvrages de collecte.
- L'assistance du traitement des boues d'épuration assure le suivi quantitatif et qualitatif de la production de boues (analyse ...), le suivi et bilan des campagnes d'épandage et la réalisation de tous les documents et démarches nécessaires à la mise en œuvre réglementaire du plan d'épandage.

### Délibération adhésion au service santé-prévention du CDG46

Rapporteur : M. le Maire

#### à l'unanimité

Le Maire expose à son Conseil Municipal que le conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot (CDG46) a décidé, par une délibération en date du 26 novembre 2023, de créer un service santé-prévention.

Le Maire présente la convention correspondante, qui a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service et les obligations auxquelles chacune des parties s'engage.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention correspondante avec le Centre de gestion du Lot et d'inscrire les crédits destinés à financer la dépense correspondante.

### Délibération participation financière aux frais de fonctionnement école de Saint-Sozy

Rapporteur : M. le Maire

#### à l'unanimité

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'un enfant domicilié dans la commune fréquente l'école maternelle de la commune de Saint-Sozy.

Monsieur le Maire présente une convention du SIVU « L'AGE TENDRE » de Saint-Sozy et précise que la participation est d'un montant de 1 800.00€ par enfant.

Monsieur le Maire rappelle que les frais de scolarités de l'enfant doivent être payés à condition qu'une autorisation écrite signée par Monsieur le Maire soit demandée par les parents. La liste des enfants doit être fournie avant paiement pour acceptation. La révision du montant de la participation sera validée après discussion et signature d'un avenant.

### Délibération classe découverte école de Saint-Sozy

Rapporteur : M. le Maire

**POUR 1     ABSTENSION 0     CONTRE 13**

Monsieur le Maire donne lecture à son Conseil Municipal d'un courrier sollicitant une participation aux frais de classe découverte de l'année scolaire 2023/2024 de l'école du RPI de Saint-Sozy.

Considérant que les frais de participation aux classes découvertes ne rentrent pas dans la liste des frais de fonctionnement d'une école, donc non obligatoire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide de ne pas donner une réponse favorable à cette demande.

### Points travaux pour le logement communal

Rapporteur : M. le Maire

**à l'unanimité**

Monsieur le Maire présente à son Conseil Municipal un projet de travaux de rénovation énergétique du logement communal. Ces travaux consistent à réaliser des travaux de rénovation toiture dans sa totalité, isolation des planchers et de la cage d'escalier, changement de menuiseries (porte d'entrée RDC et porte accès de la cage escalier desservant les combles), remplacement du mode de chauffage avec pose d'une pompe à chaleur et d'un ballon d'eau chaud thermodynamique.

Ces travaux permettront d'améliorer les performances énergétiques du logement qui obtiendrait un classement en C contre F actuellement, et créer un logement plus confortable et agréable à vivre pour la locataire.

L'estimation du projet s'élève à 67 202.59 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement comme suit :

Fond Vert 25%	16 800.00€
Région	10 000.00€
Département	6 000.00€
<b>Reste à charge communal</b>	<b>34 402.59€</b>

Le conseil municipal acte le principe de la réalisation d'un logement conventionné permettant l'accès aux subventions du plan de financement présenté.

### Délibération signature convention de stage avec l'ESAT du Pech de Gourbière

Rapporteur : M. le Maire

**à l'unanimité**

Monsieur le Maire présente une convention de stage portant sur la période du lundi 13 mai 2024 au 31 mai 2004 avec l'ESAT du Pech de Gourbière de Rocamadour afin de mettre à disposition une personne pour effectuer l'entretien de la voirie.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Questions diverses :**

- visite de la sous-commission pour la sécurité du camping prévue le 18 juin 2024,
- Rugby vacances ne sera pas accueilli sur le stade du camping cet été,
- Projet de l'association des chasseurs de Lanzac pour planter un îlot de biodiversité financé par la Région et la Fédération de chasse,
- Point sur l'ouverture du restaurant prévue mi-mai,

**Fin de séance à 21h30.**

Le Maire,  
**Jean-Claude FOUCHÉ**

Secrétaire de séance  
**Josiane GUITOU**